



## BULLETIN D'INFORMATION EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE BELCODENE

### EDITORIAL

Mes chers administrés,

*Le village s'agrandit, progressivement, et de nouveaux besoins apparaissent. Comme je m'y suis engagé il y sera répondu sans à-coups, selon le rythme de croissance de la Commune.*

*C'est ainsi que la nouvelle année scolaire a vu l'ouverture de la classe enfantine dont il est question plus loin dans le journal.*

*C'est maintenant une centaine d'enfants qui est scolarisée sur place, dans des locaux agréables et fonctionnels.*

*Chacun peut mesurer le travail accompli depuis l'époque encore récente de la classe unique installée dans le bâtiment de la Mairie, puis des classes déjà plus vastes occupant les installations préfabriquées des "anciennes écoles".*

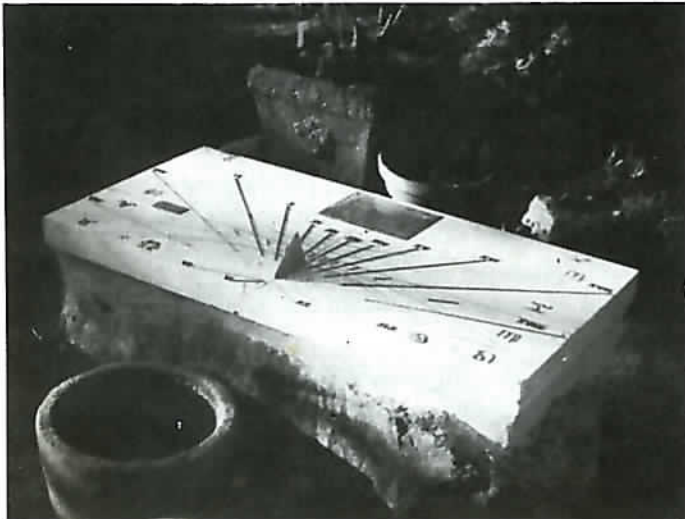
*Aujourd'hui l'équipement à disposition des élèves est la fierté du village avec ses aménagements parfaitement intégrés au site et des moyens matériels bien adaptés.*

*Demain ce sont d'autres installations qui seront nécessaires (salle polyvalente, cantine, aire de jeux...) et l'équipe municipale a déjà bien travaillé les avant-projets.*

*Elle démontre ainsi son attachement à préserver les chances et favoriser l'épanouissement de ceux qui représentent notre avenir.*

*Qu'il me soit permis de remercier et de féliciter tous ceux qui, associés, travaillent sans relâche au maintien de ces objectifs.*

Votre Maire  
Maurice Sèverin COLLOMB



Un cadran solaire à Belcodène  
(voir pages intérieures)

### TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

\*\*\*\*\*

#### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le vingt huit septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 Septembre 1990.

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, Mmes Henriette MARCELLIN, Anne-Marie SILVIA, MM. Nicolas BELET, Maurice BERENGER, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien Michel, Edmond MINIHI, Raymond MORENO, Georges MONTY, Patrick PIN, Jean SANTONI.

Absents :

Excusés : Christian SIRGUE

Procurations :

Est élu Secrétaire de Séance : Nicolas BELET.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est adopté à l'unanimité des présents.

- RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SECRETARIAT : Le Conseil est d'accord pour régulariser la position du personnel vacataire employé depuis deux ans au secrétariat de la Mairie. Toutefois le Conseil regrette que n'aient pas été fixées au préalable les conditions de recrutement du personnel communal dans son ensemble. Il souhaite que des procédures parallèles soient employées de façon régulière, même si des emplois différents peuvent induire des critères spécifiques. Il souhaiterait que la Commission du Personnel soit élargie au Conseil Municipal tout entier.

M. GOFFRE estime que dans ces conditions toutes les commissions devront se plier à cette exigence. Il précise également qu'en matière de personnel seul le Maire demeure statutairement et organiquement compétent en ce qui concerne la nomination des Agents Communaux. En l'espèce de décision est discrétionnaire.

Le Conseil restant compétent dans le domaine de la création d'emploi.

- DEMANDE DE POSE DE PANNEAU "ENTRAIDE" : pas de pose de panneau isolé. un panneau commun sera acheté et posé à l'abord de la maison du temps libre.
- ACHAT D'UN VEHICULE 4L POUR LES TOURNEES DU GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE : accord
- LETRE DE M. BRION RELATIVE AUX NUISANCES DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE.  
Le Conseil prend acte. Une réponse sera faite à partir de la Circulaire du Préfet.
- LETRE DE LA D.D.S.I.S. DES B.D.R. CONSECUTIVE A LA DEMARCHE DE M. AZEMA RELATIVE AU DEBROUSSAILLEMENT DU SECTEUR DE L'ANGELIOU.  
L'ensemble des propriétaires, la DDA, l'ONF la DDE et la DDSIS seront convoqués à une réunion commune en Mairie.
- COMITE DES FETES DE BELCODENE :  
M. PIN informe le Conseil de sa création. Une salle de rangement lui sera réservée dans l'extension de la Salle du Temps Libre.
- DEVIS KURADJIAN POUR ELECTRICITE DU CERCLE :  
Accepté.
- TELEASSISTANCE :  
M. MORENO présente le projet au Conseil. Une enquête sur les besoins sera réalisée et une information diffusée par "Lou Mésagié".
- COURRIER :  
Demander l'amélioration de la distribution lors des vacances du titulaire.
- Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
après délibération, à l'unanimité des présents,

DECIDE :

- DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU

**CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES  
COTE D'AZUR**

Relative à l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée :

- Section A N 271, pour une contenance de 595 M2

- PROPRIETAIRES : Hoirie COLLOMB

- PRIX CONVENU : 45 000 Francs.

- PROJET RETENU :

*Aménagement De Places De Stationnement.*

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de : 6 700 Francs au COMITE DES FETES DE BELCODENE

- DE L'ACHAT A LA HOIRIE COLLOMB (MME Georgette COLLOMB Epouse ISNARD, MME Suzanne COLLOMB Epouse HOVAGUINIAN, M. Gilbert COLLOMB), de la parcelle suivante :

SECTION A N 271 PRIX : 45 000 F. Lieu-dit : Les Aires.

- D'AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER l'acte de vente et tout document y afférant.

- DE L'ACHAT A LA SOCIETE DE L'AUTOROUTE ESTEREL-COTE-D'AZUR, agissant en qualité de concessionnaire de l'Etat, les parcelles ci-après désignées :

SECTION A, N 1082 pour 30 894 M2 PRIX : 19 000 F.

SECTION B, N 844 pour 34 753 M2 PRIX : 90 000 F.

SECTION C, N 390 pour 18 136 M2 PRIX : 31 000 F.

ENSEMBLE : 83 783 M2 PRIX : 140 000 F.

- D'AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER l'acte de vente et tout document y afférant.

Les bénéficiaires de l'indemnité de logement visée à la délibération NO 90-028 sont les suivantes :

- Madame Jacqueline PASTOR. Période du 01/01/1990 au : Non Limité.

- Madame Françoise CAUVILLE. Période du 01/01/1990 au 31/08/1990

- Madame Martine MERIC. Période du 01/09/1990 au : Non Limité.

- Madame Josette CROTTA. Période du 01/09/1990 au : Non Limité.

- DE CREER UN POSTE D'AGENT DE BUREAU à temps complet.

- D'approuver la Convention à intervenir entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des B.D.R. et la Commune de BELCODENE, relative à la Médecine Professionnelle et Préventive ;

- D'autoriser M. le Maire à signer la dite convention et tout document y afférant.

- D'accorder à M. Jean SAUVAGEOT, Attaché Territorial de 2ème Classe, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, au taux maximum, à compter du 1er Janvier 1991.

- Le taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs ayant été fixé, pour l'année 1990, à 963 Francs, la majoration restant à la charge de la Commune est arrêtée à 25% du taux de base pour les instituteurs mariés, avec ou sans enfants et pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge, soit 240,75 Francs.

## DELIBERATIONS

du Conseil Municipal Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur Robert TREMLET, Receveur. Le Conseil Municipal Considérant que la gestion a été bonne dans son ensemble

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1989 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger

- L'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 1989.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du nouveau refus opposé par le Gouvernement aux multiples requêtes, que l'Association des maires de France lui a adressées, concernant les modes de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 1990 :

- *Considérant la participation toujours plus grande des communes à l'activité économique, administrative, sociale de la Nation,*
- *Considérant les sollicitations permanentes de l'Etat pour que les communes prennent en charge des secteurs croissants d'intervention, qu'elles ont le plus souvent acceptés au regard de l'intérêt général mais au détriment de leurs propres ressources,*
- *Déplore la réponse encore négative du Gouvernement concernant l'indexation de la D.G.F. 1990 en dépit des interventions multiples de l'A.M.F. et s'associe pleinement à la demande pressante formulée par celle-ci.*
- *Refusera, désormais, tout transfert qui ne résulterait pas de ses compétences effectives, définies par la Loi, ou de sa propre volonté.*

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 9 NOVEMBRE 1990

### DELIBERATION

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le neuf novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15;

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Octobre 1990;

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, MME Anne-Marie SILVIA, MM. Nicolas BELET, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Absents : MME Henriette MARCELLIN, M. Maurice BERENGER;

Excusés : M. Maurice COLLOMB;

Procurations : M. COLLOMB à M. GOFFRE;

Secrétaire de Séance : Jean SANTONI.

### • LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE:

est adopté à l'unanimité des présents.

### • ANALYSE DE L'AIR :

M. MONTY souhaite que soit procédé à une analyse de l'air sur la Commune pour en déterminer la pollution, notamment par rapport à la centrale de Gardanne.

### • PROJET DE CANTINE :

M. le Maire rappelle au Conseil l'urgence de l'étude et de la mise en oeuvre du projet de cantine. L'architecte sera relancé et la Commission des travaux devra étudier en priorité l'exécution de ce projet.

### • CREATION DE VOIRIE :

Un budget de 300 000F est affecté à ce projet. La Conception et la maîtrise d'oeuvre seront assurées par la D.D.E.

### • PROJET DE JARDIN D'ENFANTS :

IL SERA FAIT APPEL A LA C.D.A.U.E. pour présenter plusieurs variantes sur des implantations différentes.

### • PROJET D'IMPLANTATION D'UN ATELIER DE CERAMISTE SUR LA ZONE DE CROS DE CABANNE:

Le conseil municipal donne un accord de principe sous réserve des autorisations de LA DDE et de la DDA.

### • AMENAGEMENT DE "LA GALERE":

Une commission "ad hoc" est formée, composée de MM. BELET, LONG, MONTY, MICHEL, PIN, SIRGUE.

### • INTERVENTION RELATIVE AUX INCENDIES:

Le conseil donne son accord pour qu'une lettre soit adressée au 1er Ministre, reprenant les termes de M. Robert ALLIONE, Conseiller Régional.

### • Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le Budget Supplémentaire 1990, qui se résume comme suit:

### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes : 251 000 F  
Dépenses : 251 000 F

### SECTION D'INVESTISSEMENTS:

Recettes : 3 471 760 F  
Dépenses : 3 471 000 F

### VIREMENTS DE CREDITS

FRAIS DE PERSONNEL : 150 000 F  
PARTICIPATIONS & CONTINGENTS : 50 000 F

### • Attribution des subventions 1990

- Centre de Défense des animaux	500 F
- Ass. des Amis de la Bibliothèque centrale de prêts	500 F
- Prévention routière	500 F
- Union Départementale de sapeurs pompiers	500 F
- Amicale de La Bouilladisse	500 F
- Groupement de lutte contre la grêle & les gelées	150 F
- Entraide des B.D.R.	300 F
- Section de Belcodène de l'Entraide	1 000 F
- A.S.C.B.	3 000 F
- Société de Chasse de Belcodène	1 500 F
- Ass. pour l' Eveil Musical des Enfants	18 400 F
- Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Belcodène	12 000 F
- Tennis Club de La Bouilladisse	500 F
- C.C.A.S. de Belcodène	25 000 F
- Mutuelle Générale de Roquevaire	1 500 F
- Amicale du Comité de Feux de Belcodène	1 500 F
- Ass. des Anciens du Village de Belcodène	2 000 F
- Comité des fêtes de BELCODENE	24 000 F
- Coopérative Scolaire	1 500 F

- Participation annuelle au Syndicat Inter-Communal des transports scolaires : 7 814 F
- *Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de BELCODENE et LE CHENIL DES LAVANDES, en la personne de Madame COLLOMB, domiciliée à CARNOUX, (BDR), chenil des lavandes, et relatives à la mise en fourrière des animaux errants ramassés sur la commune de BELCODENE.*

AUTORISE M. le Maire à signer la-dite convention et tout document y afférant.

#### • DECISION

- de demander le retrait de la Commune de BELCODENE du Syndicat Intercommunal du CES de GREASQUE;
- de demander à Madame la Présidente du-dit Syndicat de solliciter l'avis des autres communes membres de ce syndicat afin d'être autorisé à en sortir.
- D'émettre un avis favorable à la demande de retrait du Syndicat Intercommunal du CES de Gréasque, formulée par la Commune de FUYEAU.
- D'APPROUVER la répartition des sommes affectées au Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle pour 1989, relative au groupe N 5 des Houillères de Provence, implantée à Meyreuil, selon le tableau communiqué en séance.

\*\*\*\*\*

## ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE BELCODENE

Vu, la Loi N505 du 12 juillet 1966,

Vu, la Loi du 15 juillet 1975, et notamment l'article 3,

Vu, l'article L 17 du Code de la Santé Publique,

Vu, l'article L 131-2-6 & L 131-11 du Code des Communes,

Vu, les articles R-26-15, R-30-11, R-38-14 & R-40-15 du Code Pénal,

Vu, l'arrêté Préfectoral N1441 en date du 31 mai 1990,

Considérant qu'il existe sur la Commune, au lieu-dit "l'Albinote", une parcelle cadastrée section A, N768, une décharge de matériaux, que ce terrain appartient à la Commune de BELCODENE,

Considérant que ce dépôt représente, notamment en période estivale, un danger d'incendie pour les fonds voisins, que plusieurs interventions de bénévoles et de sapeurs pompiers ont dû être faites,

Considérant que le dépôt sauvage d'ordures ménagères représente un danger pour la sécurité et la salubrité publique,

#### A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté du 19 avril 1985 est abrogé.

ARTICLE 2 : L'accès et le dépôt de matériaux sur cette décharge n'auront lieu que les Mercredis et Samedi de 8 H 00 à 17 H 00, ainsi que le Dimanche matin de 8 H 00 à 12 H 00.

ARTICLE 3 : Le dépôt d'ordures ménagères y est strictement interdit.

ARTICLE 4 : Le dépôt de branchages, de ramilles et de tout résidu, est strictement interdit durant les périodes sensibles définies à l'article de l'arrêté Préfectoral N1441 du 31 mai 1990.

ARTICLE 5 : Le dépôt d'ordures ménagères, et le dépôt sauvage de tous matériaux, gravas, déblais ou déchets de quelque nature que ce soit, est interdit sur tout le territoire de la Commune de BELCODENE.

ARTICLE 6 : La surveillance de la décharge est conjointement confiée à Monsieur le Gardien de Police Municipale, et au Comité Communal Feux et Forêts.

ARTICLE 7 : Cette décharge, sise au lieu-dit "l'Albinote", cadastrée section A, N768, est exclusivement réservée à l'usage des habitants de BELCODENE.

ARTICLE 8 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Gardien de Police Municipale, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GREASQUE, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu, l'article L.131.2.8 du Code des Communes,

Vu, l'article 213 du Code Rural, modifié par les Lois N2 du 3 janvier 1975, et N629 du 10 juillet 1976,

Vu, le Décret N1085 du 2 novembre 1976,

Vu, l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens, et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

#### A R R E T E :

ARTICLE 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

ARTICLE 2 : Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier, portant gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire.

ARTICLE 3 : Tout chien trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans la cas où il serait muni d'un collier.

ARTICLE 4 : Les chiens sans collier et dont le propriétaire est inconnu seront abattus après un délai de 4 jours ouvrables et francs après la capture, s'ils n'ont pas été réclamés.

Ce délai d'abattage est porté à 8 jours dans le cas où ces animaux sont identifiés par le port d'un collier sur lequel figurent le nom et le domicile de leur maître ou par tout autre procédé d'identification.

ARTICLE 5 : Les propriétaires fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

**ARTICLE 6 :** Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

**ARTICLE 7 :** Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire, ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la recette municipale les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans la Commune.

**ARTICLE 8 :** Tout propriétaire, toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute autre manière avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la Mairie.

**ARTICLE 9 :** Les contraventions au présent arrêté, qui sera transmis au commissaire de la République, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois.

**ARTICLE 10 :** Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Gardien de Police Municipale, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de GREASQUE, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

\*\*\*\*\*

## AVIS DU MAIRE

Raccordement MT/BT du poste C.B.S. "LE MOLESTRE"

Le public est prévenu qu'une exécution de l'Arrêté de ouverture d'enquête publique de Monsieur le Préfet des BOUCHES DU RHONE, en date 22 Octobre 1990, en conformité de l'article 14, du décret du 14 juin 1970.

portant règlement d'Administration Publique pour l'exécution de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergies électrique le plan parcellaire indiquant les propriétés atteintes par les servitudes nécessitées par la construction de lignes MT 20 kv et BT 220/380 V, 50 Hz à BELCODENE ainsi que la notice explicative ont été déposés à la Mairie et y resteront déposés du 20 Novembre 1990 au 28 Novembre inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il est également déposé à la Mairie, un registre pour recevoir les déclarations et réclamations qui seront faites dans le même délai.

Après ce délai, toutes les pièces et observations seront remises au Commissaire-Enquêteur nommé par Monsieur le Préfet.

\*\*\*\*\*

## LES NUMEROS UTILES

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 - Gréasque : 42.58.80.02

## MEDECINS DE GARDE - WEEK-END

Tél : 42.58.66.66 (appel centralisés quel que soit le médecin).

## PERMANENCES DU CABINET MEDICAL

Mercredi après-midi : Dr MONTY

Vendredi matin : Dr LAZARIS

Cabinet médical : 32.72.53.81

## SERVICE URGENCE - MAIN

Hôpital de la Timone - Tél. 91.92.10.18

## S.O.S. VETERINAIRE

91.54.00.58 de 20 H à 7 H

Centre Anti-Polison : 91.75.25.25

Nul n'est à l'abri d'un accident. Soyez prudents pour vous et pour les autres.

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les 3èmes mardi de chaque mois :  
de 9h à 12h PERMANENCE ENFANCE

Les 3èmes JEUDI de chaque mois :  
de 9h à 12h, PERMANENCE HABITAT

Les 4èmes MERCREDI de chaque mois:  
de 9h à 10h, PERMANENCE ADMINISTRATIVE

## AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Madame TRANCHANT, à partir de 9h  
les 4èmes mardi de chaque mois.

## MUTUELLE GENERALE DE ROQUEVAIRE

Tous les jeudis à 15 h

## PHARMACIES DE GARDE

### ✓ DÉCEMBRE

2 Décembre	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43
9 Décembre	DERVAUX - Roquevaire	Tél : 42.04.20.51
16 Décembre	DUCLOS - Peypin	Tél : 42.72.22.07
23 Décembre	JOUVE - La Bouilladisse	Tél : 42.04.97.12
25 Décembre	La Croix Verte - La Destrousse	Tél : 42.04.80.30
30 Décembre	LION - Pont de l'étoile	Tél : 42.04.04.05

### ✓ JANVIER

1er Janvier	MOSCA - Auriol	Tél : 42.04.40.34
6 Janvier	ROUGIER-CHEVALIER Roquevaire	Tél : 42.04.20.40
13 Janvier	BLANCHET - Auriol	Tél : 42.04.70.53
20 Janvier	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43
27 Janvier	DERVAUX - Roquevaire	Tél : 42.04.20.51

## TELE ASSISTANCE

Les personnes soucieuses de leur sécurité peuvent souscrire un abonnement à la télé assistance. Se faire connaître en mairie

\*\*\*\*\*

## ACTIVITÉS COMMUNALES

### Ecole Eliane D'Aurore.

Vive la rentrée! C'est vrai. Les tous-petits ne pouvaient qu'être heureux de venir à l'école. Cette année, l'Ecole Eliane D'Aurore aurait une nouvelle classe enfantine...Combien joliel Combien lumineuse et si bien décorée!...Cette classe nous donnait le plaisir d'accueillir une nouvelle maîtresse, Mme Méric si prévenante avec les enfants...et d'une aide très efficace : Marie-Ange. Les enfants sont heureux, et pas trop de pleurs n'ont dérangé la section CP.GS. de Mme Crotta...Nouvelle institutrice à Belcodène, mais "du pays" comme l'on dit chez nous.

Le flot important d'inscrits cette année a donc nécessité la création de cette nouvelle aile à nos trois classes : 99 enfants de ...3 à ...10, 11 ans.

La classe enfantine accueille les plus jeunes de 3 à 4 ans puis la grande section -CP, le CE1, CE2 et CM1-CM2.

Des postes nouveaux ont été ainsi créés. C'est maintenant 6 personnes qui composent le personnel scolaire

Mme BOTTIN...la tata de la GS.

Mme MICHEL...notre gardienne dont les enfants ne peuvent se passer.

Marie-Ange...pour les tout-petits.

Mmes BOUCHETOUT. MINIHI-MACHERAS, agents de service pour la cantine et le nettoyage.

Il ne faut pas oublier l'intervenante en Musique "Danièle" qui cette année assure 4 heures dans la semaine.

Mme MERIC, avec l'approbation des parents d'Elèves a instauré un système de goûters collectifs, très prisés par les enfants et attendus avec impatience : lait, chocolat, galettes, fromage, pâtes de fruits, confiture...Qui ne voudrait pas redevenir enfants ?

Les classes primaires ont eu la chance d'aller au cinéma à Aix voir "La Gloire de mon Père".

Pour les enfants de Mme Crotta et Mme Méric, une séance est prévue au mois de Décembre, mais le choix du film est à définir.

Le 20 Octobre ont eu lieu les Elections des représentants des Parents d'Elèves (4 sièges à pourvoir. 61 inscrits. 50 votants. 49 suffrages exprimés. 1 nul).

Ont été élues :

#### TITULAIRES

LEBAILLY Eliane  
AZAM Nicole  
SEHONG Liliane  
MICHEL Martine

#### SUPPLEANTES

DEROUEN Denise  
MICHEL Francine  
CONSTANTIN Michèle  
MICHEL Brigitte

Pour les classes primaires les activités USEP reprendront courant du 1 trimestre 91.

**Le conseil d'Ecole** a eu lieu le Samedi 17 Novembre pour examiner le projet d'école élaboré par les institutrices. Il a été voté à l'unanimité des présents. Il est centré sur la lecture, pour aider nos enfants à découvrir et à aimer les livres.

Des groupes ont été formés qui, grâce à plusieurs roulements passeront par divers ateliers, soit à la bibliothèque, soit à l'école. Des intervenants ont été désignés pour aider les enfants : apprendre l'histoire d'un auteur, lecture, explication d'un texte, recherches, mots croisés, mots fléchés.

Tout ceci est au programme...La mise en train de ce projet est fixée début Janvier.

La fête de Noël organisée par la municipalité se déroulera le Samedi 22 Décembre. Cadeaux,, goûters, bel après-midi en perspective. Les enfants nous charmeront par leurs chants.

Le soir, un grand loto organisé par les AIL et les PE clôturera cette journée au bénéfice de la coop scolaire.

En Décembre les enfants du CM auront à prouver leur habileté et leur savoir faire sur le circuit de la prévention routière sous l'oeil vigilant de la gendarmerie nationale.

\*\*\*\*\*

### UN "GRAND STADE" A BELCODENE

Non! Il ne s'agit pas de la construction sur la commune du Grand Stade de M. TAPIE avec ses 80.000 places et son équipe prestigieuse. Il s'agit plus modestement de l'aire de jeu aménagée à côté de l'école, qui a presque autant de succès que le stade Vélodrome.

On y a vu cet été, sous l'impulsion de Gilles Ruiz et de Gérard Limouzy, indifférents à la chaleur, des jeunes joueurs disputer d'interminables parties de foot. On dit même qu'on y a vu certains papas qui n'étaient pas des moins acharnés. Aujourd'hui encore, lorsque le travail le permet, nos passionnés du ballon rond sont fidèles au poste.

Si certains ne connaissent pas encore ce "Temple" de Belcodène, qu'ils n'hésitent pas. Il y a un match à toute heure.

\*\*\*\*\*

### COMMUNIQUE

En prévision des fêtes de fin d'année

- ✓ Les personnes âgées de plus de 65 ans au 31.12.90
  - ✓ Les enfants nés entre le 01.01.79 et le 31.12.90
  - ✓ Les appelés sous les drapeaux
- doivent se faire connaître en Mairie

## PROGRAMME DES LOTOS ET FESTIVITES

08/12/1990	LOTO	A.S.C.B.
09/12/1990	LOTO	MUSICIENS DE BELCODENE
13/12/1990	REPAS	ASS. DES ANCIENS
15/12/1990	LOTO	C.O.S. DU PERSONNEL
16/12/1990	FETE DES ANCIENS & LOTO	ASS. DES ANCIENS
22/12/1990	FETE DES ENFANTS & LOTO	ECOLES & A.I.L.
23/12/1990	LOTO	CERCLE
29/12/1990	LOTO	COMITE DES FETES
31/12/1990	REVEILLON	A.S.C.B.
12/01/1991	LOTO	A.S.C.B.

\*\*\*\*\*

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### Association des Anciens

En Juin nous vous annoncions la fin de nos activités pour une durée de 2 mois mais nous ne pouvions commencer nos vacances sans avoir participé à la sortie du 5 Juillet qui nous menait dans un petit village des Alpes de Haute Provence vers Sisteron.

Le matin, la visite de la basilique pour les plus courageux ou simplement le plaisir de savourer la vue de la Durance dans cette jolie vallée, nous donnait un aperçu de cette journée.

Le car nous a conduit ensuite dans un petit village au milieu des montagnes de chênes et de guis où un accueil chaleureux nous était réservé à notre lieu de rendez-vous. Sous les "Tilleuls", nom du restaurant, nous avons dégusté un repas vraiment succulent, cuisine raffinée, copieuse, délicieuse, et un dessert inoubliable, une énorme omelette norvégienne.

L'après-midi a été fait de promenade ou de repos selon le désir de chacun, et c'est vraiment avec regret que nous avons le soir, quitté ce "Paradis".

✓ A la date du 6 Septembre, nous rouvrons nos portes pour entamer une nouvelle saison.

✓ Le 27 Septembre notre assemblée générale se réunissait.

Nous rappelons à cet effet que les personnes désireuses de se joindre à nous peuvent se présenter tous les jeudis à partir de 14 heures à la Salle Patrick Bogi.

Il faut toutefois satisfaire à un des points suivants :

être à la retraite ou en pré-retraite

être invalide

être âgé de 60 ans.

Le prix de la carte pour le Club est de 25F par personne et celle complémentaire de l'entraide de 25F.

Le détail du déroulement de nos activités vous sera communiqué le jour de votre inscription.

✓ Le 4 Octobre : Repas à la salle. Nous avons pu apprécier le talent de certains(es) d'entre nous pour déclamer des poèmes, des histoires, ou tout simplement dire le plaisir d'être ensemble.

✓ Le 26 Octobre : Castagnade au programme. Journée organisée par l'entraide à la Garde Freinet.

✓ Novembre, un après-midi est prévu pour assister à une revue d'opérettes.

Encore deux journées qui promettent d'être bien remplies.

### ENSEMBLE VOCAL "LA SOULEIADO"

Avec les activités du Club ont repris les répétitions de chants par notre Ensemble Vocal.

✓ Le Jeudi 18 Octobre nous étions invités par la Direction du Centre R.Duquesne à Aix (centre de moyens et longs séjours pour les personnes âgées) à venir distraire bénévolement ces personnes alitées.

Ce fut pour nous un réel plaisir car nous avons senti que nous leur avons apporté un réconfort et beaucoup de chaleur.

Les souvenirs de leur jeunesse, le temps à jamais perdu, tout ceci leur revenait en mémoire, et il suffisait de voir leur joie, leur sourire, leur émerveillement, et un oeil plus brillant à chacune de nos interprétations, pour nous dire que vraiment nous n'avions pas perdu notre temps.

### ENTR'AIDE DES BOUCHES DU RHÔNE

Le Comité d'Entr'aide de Marseille nous communique une triste nouvelle, nous annonçant le décès de Mr Le Professeur Audier, notre président, survenu le 1er Septembre.

Une lettre de condoléances a été adressée par le délégué responsable du comité de Belcodène à la Direction de l'Entr'aide.

\*\*\*\*\*

### ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS D'ORGANES

Chaque jour la médecine fait de grands progrès, des vies humaines sont sauvées, alors qu'il y a quelques années, elles n'auraient pas pu l'être.

Dans le domaine des greffes et des transplantations, depuis la transfusion sanguine jusqu'aux greffes de pancréas ou de foie, bien des espoirs sont donnés aux malades.

Si l'on ne parle pratiquement plus des transplantations de reins, c'est qu'elles sont courantes : En 1989 plus de 1900 greffes, mais il en aurait fallu trois fois plus. Les techniques de greffes de cœur sont au point. Cela n'empêche pas, que bien des insuffisants organiques ne trouvent pas l'organe qui leur redonnerait une vie normale. Les raisons de ce déficit sont multiples, mais l'une des principales est le manque d'information sur le sujet des dons et prélèvement d'organes. Il faut que chacun prenne conscience, qu'en cas de décès accidentel, il peut rendre un grand service à ceux qui souffrent. Il est souhaitable que ceux qui acceptent le prélèvement d'organes le manifestent de leur vivant.

Un mouvement de donneurs d'organes existe en France. Une association l'ADOT 13 existe dans les Bouches du Rhône. Il serait bon que les volontaires se regroupent afin de pouvoir mieux diffuser l'information.

Madame RIBBES MARYSE Tel 42 29 27 12 se tient à la disposition de toutes personnes souhaitant obtenir des renseignements complémentaires ou recevoir une carte de "Donneur D'Organes".

## ASSOCIATION "LA CARBONIERE DE PROVENCE"

Le 24 10 1989 le puits de mine HELY d'OISSEL, situé à Gréasque a été classé monument historique industriel par arrêté préfectoral.

Ce site est le dernier carreau de mine ayant conservé son aspect traditionnel.

Cet exemplaire unique dans notre région est un symbole.

Il est :

- le témoignage de l'activité minière de notre région depuis 3 siècles et plus.
- le miroir d'une vie sociale et culturelle.
- Il doit être conservé et donc restauré.

C'est l'objectif de l'association la CARBONIERE de PROVENCE.

Elle a son siège à la Mairie de GREASQUE et déjà forte de seize communes membres qui ont décidé de s'investir dans cette action de réhabilitation et de conservation.

Aix en Provence

Auriol

Beaurecueil

Belcodène

Cadolive

Fuveau

Gardanne

Gréasque

La Bouilladisse

Le Tholonet

Les Pennes Mirabeau

Peynier

Peypin  
Rousset  
St Marc Jaumegarde  
Vitrolles

se sont unies pour mettre en oeuvre tous les moyens possible pour la restauration :

- du chevalement
- de la salle des machines
- du carreau
- de promouvoir un centre de culture de la Vie du "Bassin minier de Provence, passée, présente et avenir, avec vocation d'être ouverte à tout public.

L'Assemblée générale du 11 octobre dernier réunie en Mairie de Gréasque a décidé après une large concertation entre tous les membres d'organiser une journée "portes ouvertes" du carreau.

Elle aura lieu le Mardi 4 Décembre 1990 à partir de 9h.

Jour symbole car celui de la Ste Barbe Patronne des mineurs.

Jour choisi pour mieux faire connaître à tous :

- ✓ Elus  
Autorités locales départementales, régionales l'importance de l'action entreprise.

Nous vous invitons dès maintenant à retenir votre journée afin de se retrouver nombreux à cette journée au puits HELY d'OISSEL, journée consacrée à la sauvegarde d'un patrimoine local.

ASSOCIATION "LA CARBONIERE DE PROVENCE"

### A SAVOIR :

Comme vous l'avez lu ci-dessus, la commune de Belcodène participe à la restauration du puits HELY d'OISSEL, vous pourrez également contribuer à la conservation de la mémoire des mineurs de notre région ; en effet, l'association "LA CARBONIERE DE PROVENCE" va émettre des cartes d'adhérents bienfaiteurs pour la modique somme de base de 20 Francs.

Ces cartes seront à votre disposition en Mairie dès le début Décembre.

Et n'oubliez pas la visite du site, à Gréasque, le jour de la SAINTE-BARBE.

Anne-Marie SILVIA

\*\*\*\*\*

## FORMATION

### FORMATION AU B.E.A.T.E.P.J.

Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de L'Education Populaire et de la Jeunesse

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Bouches du Rhône organise une formation au B.E.A.T.E.P.J. avec le concours financier du Conseil Régional PACA.



Le thème de cette formation est : "Les activités d'expression pour un public de jeunes Enfants".

Les techniques essentiellement développées sont :

- les activités physiques
- le jeu dramatique et la lecture

#### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

- Lieu : Marseille
- Périodes : D'octobre 90 à Juillet 91
- Coût : 1200F par stagiaire (ne sont pas pris en compte : les coûts de transport, de repas ni d'hébergement qui sont à la charge du stagiaire)
- Nombre de places : 15
- Encadrement : Personnels techniques et pédagogiques de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, intervenants extérieurs ponctuellement.

#### MODALITES DE RECRUTEMENT

Des tests d'entrée sont organisés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, leur contenu est le suivant :

- Un écrit : sujet de culture générale (3 H)
- Un entretien sur les motivations, l'expérience et la connaissance du métier
- Un test technique relatif à l'option choisie

Un minimum d'expérience dans le domaine des activités physiques ou dans le jeu dramatique est donc indispensable.

Date des tests : 1ère semaine du mois de décembre 1990.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans
- Soit justifier de 2 années d'expérience professionnelle dans l'animation
- Soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
- le brevet d'études professionnelles préparatoire aux carrières sanitaires et sociales, option sociale
- le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (B.A.S.E)
- le brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S)
- le brevet d'études professionnelles préparatoire aux carrières sanitaires et sociales (B.E.P.)

Le Conseil Régional finance 4 rémunérations pour des personnes demandeurs d'emploi.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

**Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports**  
20, avenue de Corlinthe  
13006 MARSEILLE  
☎ 91.78.44.88  
Service Formation

\*\*\*\*\*

## **CENTRE DE FORMATION DES TRAVAUX PUBLICS**

Le calendrier des stages peut être consulté en Mairie ou en s'adressant au :

**Centre de Formation des Travaux Publics  
Pont Royal 13370 MALLEMORT**

\*\*\*\*\*

### **A.N.P.E. D'AUBAGNE**

Offres d'emplois au Minitel

36.14 E.T.R. 13

Etoile \* P.R-13.

Accès  
E.5.L.X.9  
E.5.WC.4.

\*\*\*\*\*

## **DEMANDEURS D'EMPLOIS**

Depuis le 1er Janvier 1990 les inscriptions se font en Mairie tous les jours ouvrables de 15 heures à 17 heures.

- l'A.N.P.E. d'Aubagne La Malounière Avenue de Verdun Tél. 42.72.62.82. Messieurs Chauvin, conseiller professionnel et Orville, chargé d'information, reçoivent le jeudi et vendredi sur rendez-vous, si absents laisser message et téléphone pour rappel.

Pour divers stages de formation vous pouvez vous adresser

- G.I.P. Maison Bleu Avenue Gabriel Péri Aubagne Tél. 42.84.94.71.
- A.P.P. 30 rue Jeu de Ballon Aubagne Tél. 42.84.24.17. demander Mme Hélène Magron
- C.I.D. 32bis rue Jeu de Ballon Aubagne Tél.42.70.37.58. les Lundi, Mercredi, Vendredi de 14H à 16H30, sur rendez-vous les autres jours
- P.I.G. Avenue Aristide Boyer Les Marronniers Aubagne Tél. 42.71.19.13.
- A.F.P.A. 1 rue d'Arcole 13006 Marseille 3ème étage Tél. 91.37.65.81. Les Juedis de 9h à 11H30 ou de 14H15 à 16H15 métro Estrangin Préfecture
- C.O.T.O.R.E.P. chemin de Gibbes à Marseille Canet St Marthe pour les travailleurs handicapés Tél. 91.02.14.85.

\*\*\*\*\*

## LE CARNET

### NAISSANCES

- ✓ MICHEL Fannie 24/08/1990
- ✓ ROUBAUD Simon 06/11/1990

### DECES

- ✓ NOELL Franck 08/11/1990
- Nos plus sincères condoléances

### MARIAGES

- ✓ MAZZIETTI-ERSA Marc / VAUCHE Françoise 03/08/1990
  - ✓ CADENEL Roger / SEQUEIRA Huguette 07/09/1990
- Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés

**Martine MICHEL**

**Infirmière à domicile**

**Avenue du GAILLARDET**

**BELCODENE**

☎ **42.72.39.56**

## REVEILLON de la ST SYLVESTRE

**21 H**

**ASCB**

**1990**

**1991**

**Salle Patrick BOGI**

### **GRAND BUFFET CAMPAGNARD**

#### MENU

*APERITIFS AMUSE GUEULE*

*CRUDITES CHOISIES*

*CHARCUTERIES FINES*

*POISSON: DEMI LANGOUSTE BELLEVUE*

*VIANDES: ROTIS DE BOEUF ET DE PORC*

*SALADE AUX NOIX*

*FROMAGE*

*CORBILLE DE FRUITS*

*GLACE GATEAUX*

**VIN CHAMPAGNE**

**COTILLONS**

**ANIMATEUR**

INSCRIPTIONS : EPICERIE, BAR, Mme SAURE.

**DATE LIMITE 20 DECEMBRE**

**NOMBRE LIMITE A 120 PERSONNES**

PARTICIPATION :

- ✓ **ADULTES 280 F**
- ✓ **ENFANTS jusqu'à 12 ans 150 F**

## PETITES ANNONCES

Insertion gratuite. Textes à communiquer à Christian SIRGUE

☎ 42.72.55.50

- ☐ Vends : Canapé angle blanc-cassé - Canapé + deux fauteuils jaunes

☎ 42.04.90.60 HR

- ☐ Vends : IBM XT 286 - DD 20MO Ecran CGA Couleur. Clavier 102 touches - 10 000 F

☎ 90.77.00.65 HR

- ☐ Vends Blazer marine - neuf - 400 F

☎ 42.72.41.47 HR

- ☐ Vends Peugeot 309 GTI - 1989 - 19 000 km

☎ 42.72.55.43

- ☐ Vends Rollers TBE 41 - 200 F

☎ 42.04.90.83

- ☐ Pour collectivité ou Association, donnons papier bon état - AGL

☎ 42.72.55.50

- ☐ Donne vélo course junior

☎ 42.72.51.86 HR

- ☐ Donne plantes de toutes sortes - s'adresser au bar

\*\*\*\*\*

## Un cadran solaire à Belcodène

Un cadran solaire placé dans un jardin est un motif de décoration ; il se mêle intimement aux nombreuses essences végétales, si généreuses en Provence.

Nous avons réalisé un cadran solaire horizontal pour bénéficier du maximum d'ensoleillement.

Il comprend une table supportant

- ✓ 1 les fuseaux horaires
- ✓ 2 les signes du zodiaque
- ✓ 3 le midi local
- ✓ 4 une équation de temps
- ✓ 5 la latitude qui est aussi l'angle inférieur du gnomon soit 43°25'28"
- ✓ 6 la longitude qui est la différence entre Belcodène et Greenwich soit 533°25" ou 22m14"
- ✓ 7 le gnomon
- ✓ 8 l'angle de la terre par rapport à l'orbite

La ligne droite centrale séparant, poissons, bélier, balance, vierge, est l'équinoxe.

Les extrêmes sont les solstices d'été et d'hiver.

Le zodiaque indique la position de la terre dans son ellipse et grâce à l'équation de temps on détermine l'heure légale.

C'est M. Christian PADIE qui l'a confectionné en véritable artiste.

En cette époque survoltée, le cadran solaire qui vient d'aucune utilité économique, vient nous faire retrouver, paisiblement, le rythme millénaire du temps.

Un Belcodenois bien tranquille.

## EN CROISANT LES MOTS

par SEM L'ANTIQUE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										■
II										
III			■							
IV						■		■		■
V				■					■	
VI			■							
VII	■							■		
VIII			■				■			
IX					■					
X						■				

### Horizontalement

I. D'Arles ou de Lyon. II. Donne la mesure. III. Participe passé ou parti passé (sigle) - Ante delirium tremens. IV. On se la fait quand on se tire. V. Opère un retrait - Plateau normand. VI. Conjonction - Mauvais œil. VII. Entre l'étrave et l'étambot - Transit temporaire (sigle). VIII. Ingurgité - Prénom féminin - Route latine. IX. Au beurre noir quand il est frappé - Planches à débiter. X. Ça suffit quand on en a - Ça va mal quand on en a.

### Verticalement

1. Savon - Serpent à plumes. 2. D'outre bosphore. 3. Do - Lisière - Renseignements anglais (sigle). 4. Pesant comme un couvercle pour le poète - Roule pour Bic. 5. Heureux quand il est niais. 6. Loup de mer - Fait la paire avec Sidonie. 7. Excite - Bout de tutu. 8. Naise quand elle est blanche - Fin de rixe - Département. 9. Lourde à digérer quand elle est salée - Sert. 10. Apparu - Le pied !

Solution au prochain numéro.

\*\*\*\*\*

**RESTAURANT LA FENIERE**

**LA BOUILLADISSE**

**☎ 42.72.56.32**

**A DETACHER**

*Lou Mésagié et la Société AGL*

*Vous souhaitent une bonne année 91*

**Prochaine parution de "LOU MESSAGIE" : FEVRIER 91**